



**Les syndicats départementaux d'énergie expriment
leur vive inquiétude face à la réforme du financement
des travaux électriques dans les territoires ruraux.
Cette réforme pourrait gravement affecter l'efficacité
du service public de distribution d'électricité**

*Dans l'Aude, ce sont 10 M€
d'investissement annuel dans
l'électrification rurale et 408 communes
rurales menacés par la réforme*

Intégrée dans la loi de finances 2025, la réforme modifie les modalités de financement des aides à l'électrification rurale (compte d'affectation spéciale FACE). Historiquement basées sur un prélèvement auprès des gestionnaires de réseau dans le cadre du TURPE, permettant une péréquation entre zones rurales et urbaines, ces aides seront désormais partiellement financées par une fraction de la taxe nationale sur l'électricité (accise), susceptible d'évoluer chaque année en fonction du vote du budget. Ce changement risque d'affaiblir la capacité des syndicats à gérer et à financer les travaux nécessaires pour maintenir des réseaux électriques performants en milieu rural.

Plutôt que de simplifier le système, cette réorganisation pourrait entraîner une réduction importante des investissements consacrés aux défis de la transition énergétique et à la prévention des aléas climatiques, particulièrement dans les communes rurales déjà confrontées à une diminution de leurs financements.

Les répercussions ne se limitent pas à une dégradation du service public, mais représentent également une véritable menace pour l'économie rurale, qui repose sur des infrastructures énergétiques fiables et résilientes. De plus, cette réforme risque d'impacter les marchés publics des entreprises locales chargées de la modernisation et du renforcement des réseaux électriques, et donc d'avoir un impact direct sur l'économie locale et l'emploi.

Une telle évolution pourrait nuire à la qualité du service public, d'autant que les syndicats d'énergie ont démontré au cours des dernières décennies leur efficacité dans la gestion locale des infrastructures.

Nous appelons l'Etat à la mise en place d'un cadre garantissant :

- la pérennité de la maîtrise d'ouvrage locale des travaux d'électrification rurale, essentielle à la résilience des réseaux ;
- le maintien et l'actualisation des volumes financiers consacrés à l'électrification rurale, dotant les territoires des capacités d'agir ;
- la prise en compte des spécificités locales dans la répartition des financements.